La lettre théâtre & animation
Fédération Nationale de Théâtre amateur et d'Animation

La lettre théâtre & animation / Une aide pour vos projets théâtraux

Une aide pour vos projets théâtraux ?

Postulez au Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

jusqu'au 15 mars 2021 minuit



Depuis 2012, 72 projets issus d'associations affiliées à la FNCTA ont pu bénéficier d'une aide du Ministère de la Culture grâce à ce fonds d'encouragement.

En 2020, les compagnies **Min' de Rien** de Rennes (35), **ZYGOMATYK'** de Valence (26), **Théâtre en Rance** de Dinan (22), **l'Albatros** de Pernes-les-Fontaines (84), **Fruits de la passion** d'Épégard (27), **Les Sans Lendemain** de Paris (75) et **Théâtre à Coulisses** de Nouvion-le-Vineux (02) ont vu leurs projets retenus pour un montant moyen de 2500 € chacun.
Soit 7 dossiers retenus sur 13 demandes.

Postulez à votre tour.....

Ce fonds est destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation qui s'engagent dans une aventure différente de leurs projets habituels faite de projets collectifs au sein desquels leurs choix et leur démarche artistique s'affirment et évoluent à travers l'exploration de nouvelles écritures, de nouvelles disciplines en rencontrant des artistes et/ou des professionnels de la culture.

L'aide est ouverte également aux Unions régionales et Comités départementaux.

Ce fonds vise à impulser, distinguer et valoriser chaque année une série de projets et d'initiatives qui témoignent de la diversité des cultures et des modes d'expression des amateurs à travers tous les langages musicaux, dramatiques, chorégraphiques, plastiques ou visuels.

Il vise plus particulièrement à :
- **stimuler l'esprit de curiosité et de découverte** qui peut s'attacher aux pratiques des amateurs, dans l'exploration de leur discipline ou **dans l'ouverture vers d'autres champs artistiques** (par exemple, une troupe de théâtre qui souhaiterait ajouter une dimension chorégraphique à son travail),
- renforcer la **capacité d'appropriation des écritures contemporaines** (notamment à travers des commandes d'oeuvres nouvelles, faire appel à un artiste associé ou en résidence, ...),
- favoriser **l'expérimentation** de nouveaux modes et outils de création numériques,
- encourager la volonté **d'étoffer sa pratique** grâce à des rencontres avec les oeuvres et les artistes, des temps de formation, etc.

Le projet doit se dérouler au cours de la **saison 2021/2022** voire sur deux saisons. Les

projets terminés au 30 juin 2021 ne seront pas retenus.

Le groupe devra démontrer la pertinence du projet pour faire évoluer sa pratique artistique et culturelle. Le projet doit engager le groupe dans une **démarche artistique** ou culturelle, **différente de sa pratique habituelle**. L'objectif est clairement d'aider à donner **une nouvelle dimension à la pratique** pour franchir une étape significative.

Il sera nécessaire d'aller à la rencontre **d'artistes ou de professionnels de la culture, extérieurs au groupe** (autre que l'animateur habituel) : compositeur, musicien, chef d'orchestre, metteur en scène, comédien, décorateur, chorégraphe, plasticien, commissaire d'exposition, médiateur, scénographe, etc.

Depuis 2014 : Le fonds possède un **volet spécifique « jeunesse »** visant à favoriser la constitution de groupes de jeunes amateurs de moins de 25 ans désirant développer une pratique collective autonome.

Le dossier de candidature est à renseigner exclusivement en ligne sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr

La saisie de la candidature peut se faire en plusieurs fois, mais à compter la première saisie, la demande doit être validée dans les 60 jours suivants.
Il faudra **joindre obligatoirement** à la demande le **CV du ou des artistes intervenants** et le **budget prévisionnel** du projet (sur un modèle à télécharger au moment de la demande)

La date limite de candidature est le lundi 15 mars 2021 minuit. Après cette date, le formulaire ne sera plus disponible.
Les groupes ne peuvent pas bénéficier de cette aide deux années consécutives

Si vous souhaitez proposer une action, être conseillés, contactez Gilles El Zaïm, FNCTA, (deleguegeneral@fncta.fr) **dès que possible**. N'attendez pas la dernière minute !

Téléchargez l'appel à projets 2021 (pdf)
Téléchargez le bilan 2020 (pdf)
Téléchargez des exemples de projets 2020 (pdf)
Téléchargez un modèle du dossier de candidature (pdf)

Informations pratiques

FNCTA - Siège fédéral
12, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
Tél : 01 45 23 36 46
Fax : 01 47 70 17 00
Email: contact@fncta.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délégué général : Gilles El Zaïm - deleguegeneral@fncta.fr
Relations troupes : Sophie Gascon - relationstroupes@fncta.fr
Chargé de mission : Alpha Diallo - chargedemission@fncta.fr
Secretariat, administration : Jean-Pierre Tourte - secretariat@fncta.fr

UNION AQUITAINE - UNION AUVERGNE - UNION BOURGOGNE - UNION CENTRE-LIMOUSIN
UNION DE L'EST - UNION DE L'ILE-DE-FRANCE - UNION LANGUEDOC-ROUSSILLON
UNION MIDI-PYRENEES - UNION NORD - UNION NORMANDIE

UNION ASSOCIÉE DE L'OCÉAN INDIEN - UNION DE L'OUEST - UNION POITOU-CHARENTES
UNION RHÔNE-ALPES - UNION DU SUD EST